

Direction du Pôle Santé

## DÉLIBÉRATION N° 220426-04 CONSEIL PLENIER DU POLE SANTE

Séance du 26 avril 2022

POINT 3 – Formation Continue : Création du DIU Gestion de l'insulinothérapie automatisée

VU le code de l'éducation ;  
VU les statuts de Nantes Université ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Membres en exercice : 32

Nombre de votants : 28

Par :

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstentions : 0

### **Article n°1 : Approbation**

Le conseil plénier du Pôle Santé approuve, à l'unanimité, la création du DIU Gestion de l'insulinothérapie automatisée joint en annexe.



À Nantes, le 26 avril 2022,

La Directrice du Pôle Santé,

Messeur Pascale JOLLIET

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le 23 mai 2022

Publié sur le site internet de Nantes Université le 23 mai 2022







## Annexe 1 - Fiche pédagogique

N° composante **933**

UFR **Pôle Santé**

Intitulé de la formation  
**DIU Gestion de l'insulinothérapie automatisée**

DU  DIU

Code SCOLARG **0**

Code GIROFLE **0**

Récapitulatif horaires	Total heures à l'Université	Total heures hors Université			TOTAL
		Heures Stage	Distanciel	Autres	
Année 1	0	60	40	0	100
<b>TOTAL FORMATION</b>	<b>0</b>	<b>100</b>			<b>100</b>

*NB: ne peut être inférieur à 100h*

Fait à Nantes le

Directeur de la Composante

nom / prénom  
Signature

FICHE D'ANALYSE DE LA RENTABILITE D'UNE FORMATION OUVERTE A LA FORMATION CONTINUE DANS LE CADRE D'UN DIPLÔME D'UNIVERSITE OU D'UN DIPLÔME NATIONAL

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS SUR LA FORMATION

COMPOSANTE	INTITULE DE LA FORMATION	PFI	Code formation	Données relatives à l'année universitaire	Durée de la formation en années universitaires pour une cohorte d'étudiants
Pôle santé	DIU Gestion de l'insulinothérapie automatisée			2022-2023	1

Nombre d'étudiants au 15 janvier dans scolar G	
Formation Initiale	
Formation continue	4
<b>Total étudiants</b>	<b>4</b>

LES TARIFS votés au CA	
Tarif unitaire financé	1 034 €
Nombre d'heures de formation / étudiant	100
Date de vote au CA	
Durée de validité	
Commentaires	

BENCHMARKING

Nom de l'organisme délivrant la formation	Intitulé de la formation	Coût moyen de l'heure tarif plein	Nbre d'heures de la formation	Tarif 1	Tarif 2
		#DIV/0!			
		#DIV/0!			
		#DIV/0!			

Commentaires:

VOLET RECETTES

	Nombre de stagiaires	Tarif moyen	Total	Commentaires
Tarif unitaire financé (TARIF A)	4	1 000 €	4 000 €	
Tarif unitaire non financé		#DIV/0!		
Tarif unitaire remise ou redevance minimale		#DIV/0!		
Tarif autre...		#DIV/0!		
<b>Total recettes théoriques</b>			<b>4 000 €</b>	Somme des tarifs présentés dans les conventions données issues du tableau de modélisation des recettes colonne L
<b>Total nombre de stagiaires de formation continue</b>	<b>4</b>			
<b>Total des recettes réalisées</b>			<b>4 000 €</b>	Montant des recettes réalisées données issues du tableau Modélisation suivi des recettes des actions de formation continue + vérification des recettes réalisées dans SIFAC
<b>Total autres recettes (organismes partenaires)</b>			<b>- €</b>	Il est possible dans le cadre de partenariat de bénéficier de subventions, ces dernières seront à inscrire dans ce champ.

VOLET DEPENSES DIRECTES

	Nombre d'unités	Coût unitaire	TOTAL	Commentaires
PR		249 €	- €	
MCF		164 €	- €	
second degré		165 €	- €	
Lecteur		106 €	- €	
ATER		103 €	- €	
Enseignant Contractuel		102 €	- €	
PAST		93 €	- €	
Doctorant		88 €	- €	
Vacataire fonctionnaire		43 €	- €	
Vacataire non fonctionnaire	7	58 €	406,00 €	
<b>SOUS TOTAL RELATIF AUX HEYD</b>	<b>7</b>		<b>406 €</b>	
Utilisation des locaux de l'UN (salles de cours)	0	0,05 €	- €	Formation en distanciel (E-learning)
Contrats de conférenciers occasionnels				
Contrats de prestations externes				
Remunération de coordination pédagogique (Hors maquette de formation)				
Frais d'ingénierie pédagogique				
Déplacements des intervenants (EC-E et externes)				
Locations de salles extérieures				
Frais de réception				
Matériel pédagogique spécifique				
Documentation spécifique à l'action				
Communication spécifique à la formation				
Déplacements de stagiaires				
Autres postes de charges (ex: tutorat d'accompagnement, reversement à des laboratoires, reversement à des partenaires)			700 €	Participation à la plateforme de formation à distance
<b>SOUS TOTAL AUTRES DEPENSES</b>			<b>700 €</b>	
<b>Total</b>			<b>1 106 €</b>	

Volet dépenses indirectes: Dépenses indirectes prise en compte seulement du coût de FC

	Nbre d'unités	Coût unitaire	TOTAL	Commentaires
Frais de personnels administratifs Pôle FC environnés	4 000 €	0,29	1 165 €	Se référer à l'onglet coût de personnel FC.
Depenses de fonctionnement du Pôle FC	4 000 €	0,01	50 €	Se référer à l'onglet coût de personnel FC.
Frais de personnels scolaires environnés	4	121,74	487 €	Coût unitaire fixe. Le nbre d'unités est calculé comme suit 4 stagiaires*1 car 1 année universitaire.
Frais de personnels de services financiers de proximités environnés	4 000 €	0,03	123 €	Coût unitaire fixe. Ces données sont calculées automatiquement à partir des données renseignées sur la partie haute de la fiche
Pilotage d'établissement services centraux 12%	4 000 €	0,15	600 €	La fonction pilotage de l'Établissement assurée par les services centraux fait l'objet d'une imputation à hauteur de 15% des recettes de formation continue.
<b>Total</b>			<b>2 425 €</b>	

RESULTAT COÛT PAR STAGIAIRE DE FORMATION CONTINUE

	Nbre d'unités	Coût unitaire	TOTAL	Commentaires
Coût par stagiaire de FC charges directes	4	277 €	1 106 €	
Coût par stagiaire de FC charges indirectes	4	606 €	2 425 €	
<b>Coût par stagiaire de FC</b>	<b>4</b>	<b>883 €</b>	<b>3 531 €</b>	Ces données sont calculées automatiquement en évaluant le coût par stagiaire de formation continue

<b>Résultat sur le public stagiaires de formation continue</b>	<b>469 €</b>	Total des recettes - total des dépenses
--	--------------	---

<b>Seuil de rentabilité</b>	<b>2 809 €</b>	Ces informations sont données à titre indicatif en considérant que l'ensemble des dépenses directes sont fixes et que les dépenses indirectes sont variables.
<b>Point mort en nbre de stagiaires de FC en plein tarif</b>	<b>3</b>	

Commentaires et analyse qualitative

**DOSSIER DE DEMANDE  
HABILITATION - RENOUELEMENT - MODIFICATION  
D'UN DIPLOME D'UNIVERSITE (DU) OU DIPLOME INTER-UNIVERSITE (DIU)**

Novembre 2017

Textes de référence : Loi 84-52 du 26 Janvier 1984 – art.17 (art. L613-2 du Code de l'Education)

**1 - Fiche d'identité**

D.U  DIU

**INTITULE DU DU-DIU : Gestion de l'insulinothérapie automatisée**

**1.1-Composante de rattachement à l'Université de Nantes :** UFR de Médecine et des  
Techniques Médicales

**1.2- Nature de la demande**

Création  Renouveaulement  Modification

Ancien intitulé (dans le cas d'un changement d'intitulé) :

**1.3-Date de la 1<sup>re</sup> habilitation de la formation (en cas de renouvellement ou de modification)**

**1.4-Diplôme Inter-Université**

Si le diplôme est inter-université, indiquer :

- Université(s) co-habilitée(s) : **Aix-Marseille Université, Université d'Amiens, Université d'Angers, Université de Besançon-Franche Comté, Université de Grenoble Alpes, Université de Lille, Université de Lyon, Université de Montpellier-Nîmes, Université de Paris, Université de Paris-Saclay et Université de Toulouse**
- Université coordonnatrice du DIU : **Université de Montpellier-Nîmes**
- Mode d'organisation adopté :
  - un groupe dans chaque site universitaire
  - un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription
  - un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription
  - un groupe, un site d'enseignement (**En distanciel**), plusieurs sites d'inscription

**1.5- Domaine de formation au sein de l'Université**

- |                               |                                     |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| Arts, lettres, langues        | <input type="checkbox"/>            |
| Sciences humaines et sociales | <input type="checkbox"/>            |
| Droit, économie, gestion      | <input type="checkbox"/>            |
| Sciences, technologie, santé  | <input checked="" type="checkbox"/> |

**1.6- Composante(s) associée(s)**

Sans objet

**1.7- Service d'ingénierie et de gestion**

Service Formation Continue - Pôle Santé  
9, rue Bias - B.P 61112  
44035 NANTES Cedex 1  
Tél : 02 53 48 47 47  
E-mail : [fc.sante@univ-nantes.fr](mailto:fc.sante@univ-nantes.fr)

**1.8- Responsable de la formation**

**Université de Nantes :**

Nom : **POTTIER**

Prénom : **Pierre**

Fonction : PU-PH en médecine Interne, Université de Nantes - CHU de Nantes

Vice Doyen chargé de la Formation et de l'Innovation Pédagogique

Email : [pierre.pottier@univ-nantes.fr](mailto:pierre.pottier@univ-nantes.fr)

Téléphone : Tél : 06 26 57 89 60

**Université de Paris :**

Nom : **BOURGARIT-DURAND**

Prénom : **Anne**

Fonction : PU-PH en médecine Interne, Université de Paris XIII

Email : [anne.bourgaritdurand@aphp.fr](mailto:anne.bourgaritdurand@aphp.fr)

Téléphone : NC

**Université de Lyon :**

Nom : **SÈVE**

Prénom : **Pascal**

Fonction : PU-PH en médecine interne, Université de Lyon

Email : [pascal.seve@chu-lyon.fr](mailto:pascal.seve@chu-lyon.fr)

Téléphone : 04 26 73 26 27

*Avis de la CFVU, date de l'avis :*

*Décision du CA, date de la décision : (joindre une copie de la délibération du conseil de la composante)*

## 2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

### 2.1 – Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale

#### **Contexte/ Environnement :**

Le traitement du diabète insulino-dépendant nécessite un apport d'insulinothérapie par voie sous cutanée par multi-injections quotidiennes ou pompe à insuline, et des mesures pluri-quotidiennes de la glycémie, soit capillaire à l'aide de bandelettes et d'un lecteur, soit interstitielle à l'aide d'un capteur inséré en sous cutané. Des adaptations des doses d'insuline doivent être faites quotidiennement en fonction des repas, des activités, et de la glycémie mesurée.

Récemment, des systèmes de boucle fermée (couplant une pompe à insuline, un capteur de glycémie, et un algorithme qui adapte le débit d'insuline à la glycémie mesurée ou anticipée) ont montré leur efficacité pour améliorer l'équilibre métabolique et la qualité de vie des sujets ayant un diabète de type 1.

L'arrivée sur le marché de ces systèmes d'insulinothérapie automatisée en soins courants conduit à une demande importante de formation des médecins endocrino-diabétologues et pédiatres impliqués en diabétologie et des équipes soignantes en diabétologie adulte et pédiatrique.

**Offres existantes nationales et locales :** L'offre est uniquement portée par les partenaires du DIU.

### 2.2 – Objectifs du diplôme

#### **Objectif général de la formation :**

Ce diplôme vise à former les professionnels sur les techniques d'insulinothérapie automatisée, dites en « boucle fermée » ou encore « pancréas artificiels ».

Les connaissances sont fondées sur les caractéristiques technologiques des dispositifs médicaux de perfusion continue d'insuline, de mesure continue du glucose et d'algorithmes de contrôle, les données scientifiques et médicales des études publiées dans les revues et ouvrages à comité de lecture, les résultats de la pratique clinique et l'éducation thérapeutique du patient dans le diabète de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

#### **Compétences visées :**

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de/d' :

- Participer à l'initiation et au suivi de l'insulinothérapie automatisée;
- Identifier/appliquer les indications;

- Contribuer à la pratique de l'insulinothérapie automatisée avec sécurité et efficacité.

### 2.3 – Métiers et secteurs professionnels visés

- Indiquer Code Rome associés :

#### **J1102 : médecine généraliste et spécialisée :**

- Endocrinologue-Diabétologue
- Pédiatre

#### **J1506 : Soins infirmiers généralistes :**

- Infirmier de soins généraux
- Infirmier en Pratique Avancée

### 2.4 – Inventaire et RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

#### Dans le cas d'un renouvellement :

Le DU-DIU est-il déjà inscrit ?

- |                    |                              |                              |
|--------------------|------------------------------|------------------------------|
| - au RNCP :        | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - à l'inventaire : | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - DPC              | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |

#### Dans ces cas de création ou de renouvellement, pour ce DU-DIU, travaillez-vous actuellement sur un projet ? :

- |                           |                              |                              |
|---------------------------|------------------------------|------------------------------|
| - d'inscription au RNCP ? | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - à l'inventaire ?        | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - DPC                     | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| Période de validité :     | .....                        |                              |

### 2.5 - Partenariats

	Identité des partenaires
Partenaires (un protocole ou une convention vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs) :	
Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus...) :	
Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation :	

## 2.6 - Dispositif de suivi des diplômés mis (ou à mettre) en place :

Une enquête à froid, 6 à 12 mois après la fin de la formation, sera réalisée de manière dématérialisée permettant l'évaluation des effets de la formation.

## 3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme

### 3.1 - Accès FI

Le DU est-il accessible en formation initiale ?  oui  non

Si OUI, le DU peut-il être suivi en parallèle d'une inscription dans un diplôme national ?

oui  non

Dans ce cas, décrire les modalités mises en place pour permettre à l'étudiant de suivre sa formation initiale et le diplôme d'université.

### 3.2 - Modalités d'accès

#### - Diplômes exigés pour un accès de droit :

Diplôme d'Etudes Spécialisées Endocrinologie, Diabétologie et Nutrition

Diplôme d'Etudes Spécialisées Endocrinologie, Diabétologie et Nutrition en cours d'obtention (Hormis en phase socle), au moment de l'inscription

Diplôme d'Etudes Spécialisées en pédiatrie et ayant validé les deux années du DIU de diabétologie pédiatrique

Diplôme d'Etudes Spécialisées en pédiatrie en cours d'obtention (Hormis en phase socle), au moment de l'inscription

Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée mention maladies chroniques

Diplôme d'Etat d'Infirmier

#### - Conditions supplémentaires éventuelles (expérience, lieu d'exercice...):

### 3.3 - Niveau des enseignements suivis

Sans objet

### 3.4 - Procédures de recrutement

Désignation du service qui pilote l'opération :

Service Formation Continue – Pôle Santé

9, rue Bias - BP 61112

44035 NANTES Cedex 01

Tél. : (0)2.53.48.47.47

Email : [fc.sante@univ-nantes.fr](mailto:fc.sante@univ-nantes.fr)

Référent (nom/prénom) :

Email : [fc.sante@univ-nantes.fr](mailto:fc.sante@univ-nantes.fr)

**- Modalités du recrutement**

Sur dossier :  oui  non

Si oui, précisez :

Sur entretien :  oui  non

Si oui, précisez :

Le Service Formation Continue - Pôle Santé met à disposition des stagiaires le dossier de candidature à télécharger sur le site Internet de 6 mois à 15 jours avant la commission pédagogique.

Les candidats retournent au Service Formation Continue - Pôle Santé les dossiers dûment remplis (avec les pièces complémentaires demandées : CV, LM, diplômes requis) dans les délais impartis.

La Commission Pédagogique de Recrutement statue sur la recevabilité des candidats sur dossier et sur entretien si nécessaire. Cette commission aura lieu 6 à 8 semaines avant le démarrage de la formation.

Une deuxième commission peut exceptionnellement être organisée si nécessaire au plus tard 4 semaines avant le début de la formation.

Les candidats sont informés de la décision de la Commission Pédagogique de Recrutement par le Service Formation Continue - Pôle Santé.

**Sur Validation des acquis :  oui  non**

**Si oui, précisez :**

**3.5 - Service procédant aux inscriptions**

Service Formation Continue Santé – Pôle Santé

9, rue Bias - BP 61112

44035 NANTES Cedex 01

Tél. : (0)2.53.48.47.47

Email : [fc.sante@univ-nantes.fr](mailto:fc.sante@univ-nantes.fr)

Service de la scolarité - UFR Médecine et Techniques Médicales

1, rue Gaston Veil - BP 53508

44035 NANTES Cedex 1

Tél. : 02 40 41 28 28

**3.6 - Composition de la commission de recrutement et de Validation d'Acquis**

La composition de la commission sera fixée par arrêté annuellement sur proposition du Directeur de la composante de rattachement.

- Président.e :

**Pr Bertrand CARIOU**, PU-PH en endocrinologie, diabétologie et nutrition, Université de Nantes – CHU de Nantes

- Vice-président.e :

**Pr Samy HADJADJ**, PU-PH en endocrinologie et diabétologie, Université de Nantes – CHU de Nantes

- Membres :

**Dr Lucy CHAILLOUS**, PH en endocrinologie, diabétologie et nutrition, CHU de Nantes

### 3.7 - Capacité d'accueil

Effectif d'équilibre	5
Effectif maximal	<b>20 par université; 200</b> tous sites confondus (+ sur accord du responsable pédagogique)

L'effectif d'équilibre indiqué est calculé en nombre de stagiaires **au tarif plein**. Il reste à titre indicatif. La décision d'ouverture sera soumise au montant définitif des recettes pour couvrir à *minima* les dépenses.

## 4- Organisation de la formation

### 4.0 - Volume horaire total à l'Université :

Heures	= 40*
--------	-------

\*Enseignements en distanciel

Si stage (formation pratique) prévu, équivalent horaire de ce stage :

Heures	= 60
--------	------

Durée totale de la formation, y compris stage :

Heures	= 100
--------	-------

### 4.1 - Calendrier de la formation

Durée totale de la formation :

**100h de Novembre à Juin sur une année universitaire.**

Durée totale de la formation en présentiel :

**Sans objet.**

Durée totale de la formation à distance :

**40h de Novembre à Décembre sur une année universitaire.**

Période de stage (dates début et fin) :

La durée du stage est de **60 heures (20 demi-journées de 3 heures) de Décembre à Juin**. Il est **obligatoire**.

**Nombre total de thématiques de la formation (selon le découpage modules, blocs de compétences...)**

- 1- Poser l'indication et vérifier les pré-requis**
- 2- Instaurer une boucle fermée**
- 3- Education thérapeutique à l'instauration d'une boucle fermée**
- 4- Suivi d'un patient sous boucle fermée**

Nombre total de sessions de la formation (toutes années comprises) :

La formation se compose de **1 session (0 session présentiel ; 0 session en e-learning ; 1 session en visioconférence)**.

Calendrier pour la 1<sup>re</sup> année :

**Novembre à Juin (100h)**

Calendrier pour la 2<sup>e</sup> année :

**Sans objet**

Calendrier pour la 3<sup>e</sup> année :

**Sans objet**

Période des sessions d'examen :

Epreuve écrite terminale : **Mai/Juin**

Session de rattrapage :

#### **4.2 - Organisation par Unités capitalisables et/ou en blocs de compétences capitalisables**

OUI  NON

Si OUI, indiquer le règlement de la capitalisation :

#### **4.3- Modalités d'enseignement à distance (EAD)**

OUI  NON

Si oui, décrire l'organisation de l'EAD :

Enseignements en distanciel gérés par l'Université de Montpellier-Nîmes

Pour les séquences de formation ouvertes ou à distance, l'assiduité sera déterminée au regard :

## Nantes Université

- Les documents ou données relatifs à l'accompagnement et à l'assistance du bénéficiaire par le dispensateur de la formation
- Les comptes rendus de positionnement et les évaluations organisées par le dispensateur de la formation qui jalonnent ou terminent la formation
- Les justificatifs permettant d'attester de la réalisation des travaux exigés en application des dispositions du 1° de l'article L. 6353-1.

Part respective EAD / présentiel :  
**EAD (100%) / Présentiel (0%)**

### 4.4 - Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

OUI  NON

Si oui, composition du Conseil de perfectionnement :

**Membres du jury (§7.3)**

### 4.5 – Moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de mise en pratique

Mise à disposition de ressources numériques sur la plateforme Moodle de Montpellier-Nîmes

### 4.6 - Références scientifiques / bibliographique

## 5 – Bilan (en cas de renouvellement et de modification)

### 5.1- Effectifs des précédentes promotions

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Inscrits	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Présents	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
Admis	Sans objet	Sans objet	Sans objet	

### 5.2- Evolution professionnelle des diplômés, insertion professionnelle, incidence de la formation sur cette évolution

Participation professionnelle à une structure de soins assurant le déploiement de l'insulinothérapie automatisée.

## 6 - Organisation des enseignements (en lien avec la fiche pédagogique – annexe 1)

### **6.1 - Gestion des enseignements**

Service Formation Continue - Pôle Santé  
9, rue Bias - BP 61112  
44035 NANTES Cedex 01  
Tél. : (0)2.53.48.47.47  
Email : [fc.sante@univ-nantes.fr](mailto:fc.sante@univ-nantes.fr)

### **6.2 - Principaux responsables pédagogiques**

**Pr Bertrand CARIOU**, PU-PH en endocrinologie, diabétologie et nutrition , Université de Nantes – CHU de Nantes

**Pr Régis COUTANT**, PU-PH en pédiatrie, Université d'Angers - CHU d'Angers

**Dr Sandrine LABLANCHE**, MCU-PH en diabétologie, Université Grenoble Alpes - CHU Grenoble Alpes

**Pr Hélène HANAIRE**, PU-PH en diabétologie, maladies métaboliques et nutrition, Université de Toulouse, CHU de Toulouse

**Pr Alfred PENFORNIS**, PU-PH en diabétologie et endocrinologie, Université paris-Saclay - CH Sud Francilien (Corbeil -Essonnes)

**Pr Denis RACCAH**, PU-PH en endocrinologie, diabétologie et maladies métaboliques, Aix-Marseille Université - AP-HM (Hôpitaux Sud Sainte Marguerite)

**Pr Eric RENARD**, PU-PH en endocrinologie, diabétologie et maladies métaboliques, Université de Montpellier-Nîmes - CHU de Montpellier (Hôpital Lapeyronie)

**Pr Jean-Pierre RIVELINE**, PU-PH en endocrinologie et métabolisme, Université de Paris - AP-HP (Hôpital Lariboisière)

## **7 - Validation (en lien avec la fiche pédagogique – annexe 1)**

### **7.1 - Gestion des examens**

Service Formation Continue Santé – Pôle Santé  
9, rue Bias - BP 61112  
44035 NANTES Cedex 01  
Tél. : (0)2.53.48.47.47  
Email : [fc.sante@univ-nantes.fr](mailto:fc.sante@univ-nantes.fr)

Service de la scolarité - UFR Médecine et Techniques Médicales  
1, rue Gaston Veil - BP 53508  
44035 NANTES Cedex 1  
Tél. : 02 40 41 28 28

### **7.2 - Modalités d'évaluation**

**Article 1 : Tenue des épreuves**

Le jour, l'heure et le lieu des épreuves sont validés par le responsable du diplôme et transmis au Service Formation Continue - Pôle Santé à l'exception des examens nationaux.

Article 2 : Sujets des épreuves

Les sujets des épreuves sont validés par le responsable du diplôme et transmis au Service Formation Continue - Pôle Santé à l'exception des examens nationaux.

Article 3 : Notation

L'examen comprend :

- Une épreuve écrite terminale, d'une durée de 2h, notée sur 20 points
- Un carnet de stages à effectuer : Mention validé ou non validé

Pour être admis, les stagiaires doivent obtenir une note au moins égale à la moyenne (soit 10 sur 20 points) à l'épreuve écrite terminale et valider le carnet de stages.

L'assiduité est laissée à l'appréciation du responsable de formation.

Article 4 : Dispositions applicables dans les salles d'examen

Les stagiaires sont convoqués un quart d'heure avant le début de l'épreuve. L'accès des salles est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

Nul n'est autorisé à quitter la salle d'examen :

- Dans la première demi-heure qui suit le début de l'épreuve lorsque celle-ci dure une heure.
- Dans la première heure qui suit le début de l'épreuve lorsque celle-ci excède une heure.

Un contrôle d'identité est effectué lors de chaque épreuve. Tout stagiaire quittant la salle doit remettre sa copie. Les stagiaires ne doivent avoir auprès d'eux aucun document en dehors de ceux qui sont autorisés pour l'épreuve.

En cas de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant, membre de l'équipe pédagogique, prend toute mesure pour faire cesser l'incident « sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des stagiaires ». Une mention de l'incident est faite au procès-verbal en vue des suites qui lui seront données.

**7.3 – Proposition de composition du jury de délibération**

Le jury sera arrêté annuellement par le Président de l'université sur proposition du Directeur de la composante de rattachement.

	Qualité	Nom - prénom	Fonctions	Statut
--	---------	--------------	-----------	--------

Obligatoire	Président	<b>Pr CARIOU Bertrand</b>	PU-PH	Université de Nantes – CHU de Nantes
	Vice-président	<b>Pr Samy HADJADJ</b>	PU-PH	Université de Nantes – CHU de Nantes
	3 <sup>e</sup> membre	<b>Dr CHAILLOUS Lucy</b>	PH	CHU de Nantes
Facultatif	Autre(s) membre(s)			

**8 - Tarification et budget prévisionnel du diplôme (en lien avec la fiche d'analyse de la rentabilité d'une formation ouverte à la formation continue dans le cadre d'un DU-DIU – annexe 2)**

**8.1 - Service procédant aux encaissements**

Agence comptable de l'Université de Nantes  
UFR de Médecine et Techniques Médicales - Bâtiment IGH  
1, rue Gaston Veil - TSA 23523  
44035 NANTES Cedex 1

**8.2 - Service de gestion financière**

Service Financier de Proximité - Pôle Santé  
1, rue Gaston Veil - BP 53508  
44035 NANTES Cedex 1

**8.3 - Tarifs**

**Tarif 1**

Tarif plein : **1 034 €** (droits annexes inclus)

Public concerné : Professionnels en formation continue (Agents d'état, salariés, libéraux et demandeurs d'emploi)

En cas de parcours partiel, le tarif par module est calculé au prorata des heures. Le tarif horaire applicable est **25,85 €**.

**Tarif 2**

Abattement de 50 % : **517 €** (droits annexes inclus)

Public concerné : Internes et étudiants pour l'année d'inscription sous présentation d'un justificatif lors de l'inscription. Aucun avenant ne pourra être accordé après la signature du contrat ou de la convention.

**Tarif 3**

Abattement de 75 % (tarif applicable selon l'année de réinscription) : **258,85 €** (droits annexes inclus)

Public concerné : Tous stagiaires en réinscription sans suivi des enseignements

**Fait à :**

**Le :**

**Directeur de la composante :**

**Signature :**